

Coup d'envoi pour l'Eurozone : 43 millions d'euros pour la première tranche de travaux

by Le Moniteur - mardi, février 04, 2003

<https://www.correspondances.fr/coup-denvoi-pour-leurozone/>

Née de huit années de concertation, l'Eurozone Sarrebruck-Forbach concrétise la volonté de coopération transfrontalière entre la ville de Forbach, le conseil général de la Moselle, la ville de Sarrebruck et le Land de Sarre.

Au 1^{er} janvier, les quatre partenaires ont nommé une équipe opérationnelle dirigée par Armin Helmer, ancien directeur des services techniques de Forbach, pour assurer la direction administrative, financière, technique et commerciale de la zone. La vaste friche industrielle de 90 ha incluant l'ancien parc à bois des Houillères du bassin de Lorraine, côté français, et l'ancien poste de douanes de la Brême d'Or implanté sur 3,5 ha côté sarrois, est déjà entrée en travaux. La ville de Forbach engage la commercialisation d'une zone d'aménagement concertée de 25 ha et prévoit la délivrance des premiers permis de construire en septembre prochain. En Sarre, la viabilisation de la Brême d'Or a commencé. Le conseil général de la Moselle a pour sa part lancé les études d'une nouvelle liaison qui raccordera le site à la rocade existante.

Deux maîtrises d'ouvrage parallèles

En partenariat avec l'Etablissement public foncier de Lorraine, la direction opérationnelle de l'Eurozone élabore les cahiers des charges portant sur les fournitures en eau, en électricité et en télécommunication à haut débit.

En Moselle, l'investissement sera financé à 30, voire 35 % par les fonds Feder Objectif II et à 15 % par le Fonds d'industrialisation du bassin houiller. Le maître d'ouvrage demandera également des subventions de l'Etat dans le cadre du Fonds national pour l'aménagement du territoire. En Sarre, le Land et la ville de Sarrebruck financeront l'aménagement de la zone de la Brême d'Or. Au terme de la viabilisation de la zone, dont l'achèvement est prévu en 2008, s'engagera la phase de restauration des plus beaux vestiges de la mine, inscrits à l'inventaire des Bâtiments de France. Ainsi, l'atelier, le bâtiment des géomètres, le bâtiment central, le bâtiment des recettes, la salle des machines d'extraction et les chevalements accueilleront un village d'entreprises sur 9 000 mètres carrés.

Une course d'obstacles juridiques

Premier projet binational de reconversion, l'Eurozone s'est heurtée à maintes reprises à des obstacles juridiques et administratifs. Ainsi, la communauté de communes de Forbach et le conseil général de la Moselle n'obtiendront sans doute qu'au mois de juin prochain l'autorisation d'adhérer au Groupement local de coopération transfrontalière, au terme de quatre années de discussions avec la Direction générale des collectivités locales. Basée à Sarrebruck, cette structure de droit allemand devra gérer les budgets générés par les cotisations de chacun de ses membres, par la cession des terrains, les emprunts et les subventions, en respectant à la fois le traité de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière et le droit français. En revanche, le caractère franco-allemand de la zone a permis au projet de bénéficier pleinement des fonds européens, qui ont financé à hauteur de 50 % ses premiers investissements et frais de fonctionnement.

La prochaine étape s'inscrira dans le programme Feder objectif II : la Sarre et la France, qui financent déjà, de manière empirique, l'équipe opérationnelle de l'Eurozone, géreront séparément les frais

d'investissement, mais présenteront conjointement les dépenses de fonctionnement.

Arrivés à mi-parcours, les porteurs du projet en revendiquent la dimension utopique.